

Dans le cas de la bande de Nelson House, une entente devrait être en place en mars. Pour ce qui est de la bande de Norway House, le conseil et le chef ne s'entendent pas. Le conseil a quorum et les choses avancent bien, mais il y a des problèmes politiques internes. Une entente avec la bande de York Factory devrait être en place d'ici mars 1995. À Cross Lake, on éprouve des difficultés relativement au régime des eaux et la conclusion d'une entente sera peut-être retardée.

Il y a 607 bandes inscrites au Canada. Trois chefs de l'Alberta qui nous ont parlé soutiennent que, selon les renseignements dont ils disposent, il y a 645 bandes. La difficulté découle du fait qu'il faut négocier avec chaque bande séparément. Il serait préférable de réunir toutes les bandes, chacune ayant un représentant, et de conclure une seule entente avec les 607 bandes. Nous savons cependant que cela est impossible. Il s'agit d'un bon projet de loi, mais ce n'est pas fini, car, comme l'a dit le sénateur Carstairs, il y a encore de l'arbitrage en cours. Il est difficile de mener cette affaire à son terme, et c'est dommage. Il devrait y avoir moyen de mener ce processus à bonne fin.

Le sénateur a par ailleurs demandé comment les fonds allaient être versés. Il s'agit d'un premier pas vers l'autonomie gouvernementale. Nous avons entendu les témoignages des trois chefs de l'Alberta au sujet de leurs bandes et de l'autonomie gouvernementale, et nous avons encore beaucoup de chemin à faire.

Honorables sénateurs, j'appuie le projet de loi et je voterai en faveur.

**Le sénateur Molgat:** Honorables sénateurs, le sénateur Jessiman a manifestement effectué des recherches. Il a fait état des montants en cause et des très longues négociations. A-t-il découvert, dans ses recherches, les montants dépensés en honoraires d'avocats et de consultants et tous les frais afférents à ces très longues négociations?

**Le sénateur Jessiman:** Je dirais, honorable sénateur, que cela devrait se chiffrer en millions de dollars. L'arbitre est payé. Il a un avocat. Manitoba Hydro a un avocat. Le gouvernement manitobain est représenté par un avocat, et le gouvernement fédéral également. Il y a eu 182 arbitrages, un chiffre stupéfiant. Honorables sénateurs, je n'ai pas fait de recherches spéciales à cet égard, mais je crois que les coûts doivent dépasser de beaucoup le million de dollars.

• (1610)

Je ne veux pas lire, pour le faire consigner au compte rendu, le document que j'ai à la main. Il est cependant important qu'il fasse partie du compte rendu. On me dit que si le Président obtient le consentement des honorables sénateurs, je pourrai déposer le document.

**Le sénateur Molgat:** Je crois qu'il renferme des renseignements utiles, honorables sénateurs.

**Son Honneur le Président pro tempore:** Permission est-elle accordée, honorables sénateurs?

**Des voix:** D'accord.

**Le sénateur Jessiman:** Je remercie les honorables sénateurs de leur indulgence.

(La motion est adoptée et le projet de loi est lu une deuxième fois.)

## RENOI AU COMITÉ

**Son Honneur le Président pro tempore:** Honorables sénateurs, quand lirons-nous le projet de loi une troisième fois?

(Sur la motion du sénateur Carstairs, le projet de loi est renvoyé au comité sénatorial permanent des peuples autochtones.)

## LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE DU CANADA

### RAPPORT DU COMITÉ MIXTE SPÉCIAL—AJOURNEMENT DU DÉBAT

Le Sénat passe à l'étude du rapport du comité mixte spécial sur la politique étrangère du Canada, intitulé: *La politique étrangère du Canada: principes et priorités pour l'avenir*, déposé au Sénat le 15 novembre 1994.

**L'honorable Allan J. MacEachen:** Honorables sénateurs, avant de commenter le rapport du comité mixte spécial sur la politique étrangère du Canada, je félicite le sénateur Carstairs de son premier discours au Sénat. Ce discours ne peut que confirmer l'impression favorable que madame le sénateur s'est déjà acquise au Canada.

C'est également avec plaisir que j'ai écouté l'intervention du sénateur Pearson, qui a proposé une question importante à notre réflexion et qui, par son expérience et ses antécédents, a toute la compétence pour faire une contribution de première importance à titre de sénateur.

Les sénateurs Carstairs et Pearson se distinguent par un grand potentiel, et nous avons hâte d'être témoins de la contribution de ces deux femmes.

Ma deuxième observation concerne les discours, notamment celui du sénateur De Bané, qui ont été consacrés au rapport du comité spécial. J'ai lu le rapport et j'ai suivi les travaux du comité. Ce rapport est un élément précieux dans le débat sur la politique de défense du Canada. Il sera très utile au ministre de la Défense nationale, qui doit rédiger un livre blanc, et au gouvernement, qui devra ensuite trancher les questions qui auront été soulevées.

Le comité mixte spécial sur la politique de défense du Canada avait évidemment un mandat plus large que celui du comité mixte spécial sur la politique de défense du Canada. Il a fallu au premier huit mois de travail acharné pour s'acquitter de sa mission, et il n'a pu déposer son rapport qu'il y a deux jours.

Le comité devait examiner l'évolution du contexte international et formuler des recommandations sur les principes, objectifs et priorités qui doivent guider la politique étrangère du Canada.

Dès le début des travaux du comité, il y a huit mois, la participation du public était un objectif clé. Le comité a parcouru le Canada et a tenu plus de 80 séances auxquelles ont participé plus de 550 organismes ou particuliers, et il y a eu de nombreuses tables rondes, plusieurs analyses approfondies et des centaines de mémoires. Le comité a accumulé plus de 10 000 pages de témoignages.

Je ne connais pas d'autre pays qui ait autant à coeur la participation de la population à l'élaboration de la politique étrangère et où la population soit aussi intéressée à participer et à s'exprimer sur la question.